

Interpellation Roby Tschopp

## **Fontenelle : transports publics, horaires scolaires et organisation**

---

En dépit du fait que l'organisation scolaire ne soit pas de sa compétence, le Conseil général se doit de relayer les préoccupations de la population.

De nombreux parents d'élèves de la Fontenelle, résidant notamment dans les secteurs de la Côtière ainsi que sur l'axe Cernier – Villiers, s'inquiètent du stress et même des risques auxquels sont exposés leurs enfants en raison des temps de battement trop courts entre les horaires de l'école et ceux des bus des lignes 421 et 422. Cette situation se voit péjorée par la réorganisation des classes induite par l'enseignement à deux niveaux et la mise en place, pour les élèves, de casiers personnels dont l'accès est codifié de manière rigide. Si une amélioration des horaires de la desserte a été promise pour décembre, les réponses données aux parents par la direction de l'établissement n'ont de loin pas levé leurs inquiétudes légitimes.

Dans l'attente du nouvel horaire, les élèves que les bus déposent en retard en début de demi-journée n'ont pas le temps de passer à leurs casiers avec la sérénité nécessaire à préparer convenablement leurs affaires, l'accès aux casiers leur étant par ailleurs interdit pendant la récréation. En fin de matinée, ne disposant pas du temps nécessaire à déposer leur matériel, les enfants qui rentrent chez eux transportent inutilement des kilogrammes de papier sur le dos.

Malgré les circonstances, la direction n'est pas en mesure de garantir que les enseignantes et les enseignants ne terminent pas, en fin de matinée, les leçons au-delà de l'heure prévue, ce qui rogne encore les quelques minutes à disposition des élèves pour attraper leur bus. Sachant que la course suivante passe une demi-heure (422) ou une heure (421) plus tard, les élèves ont tendance à traverser la route autour de la halte "Crêt Debély" de manière téméraire, d'autant plus que le numéro de la ligne n'est pas visible depuis la gauche des bus.

Si la coordination entre la réalité effective des transports et horaires scolaires n'est pas optimale, il n'est pas responsable d'en reporter les effets négatifs sur les élèves. Et la priorité des valeurs adoptée par l'établissement laisse à de quoi laisser pantois. S'il est important que les élèves s'aèrent à la récréation, il est tout aussi important pour leur santé qu'il ne leur soit pas imposé de porter des charges absurdes dans leurs cartables. Et si le corps enseignant a droit au respect, il est inadmissible qu'une lubie disciplinaire amène les élèves à prendre des risques inconsidérés sur la route. Attendre le premier accident serait non seulement triste mais franchement criminel et l'école ne peut pas se défausser de sa part de responsabilité.

La situation étant connue, le Conseil communal, comme autorité exécutive, devrait être en mesure de faire appliquer quelques mesures, au moins jusqu'à l'entrée en vigueur des nouveaux horaires, pour autant que ceux-ci donnent satisfaction :

- respect des horaires et des contraintes des élèves par le corps enseignant,
- assouplissement des règles d'accès aux casiers personnels des élèves,

- mise en place de mesures ciblées de sécurité autour de l'arrêt "Crêt Debély".

Le Conseil communal est-il déterminé à prendre en main ce sujet certes de détail, certes opérationnel, mais qui suscite une insatisfaction grandissante, quitte à appliquer d'autres mesures que celles suggérées, pour autant que leur efficacité soit avérée ?

Roby Tschopp  
Conseiller général  
25.09.2016